

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1196**

commune (s) : Mions

objet : Réaménagement du quartier Joliot Curie - Réalisation de voiries, réseaux et espaces publics -  
Autorisation de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur Brachet

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Frih, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 12 octobre 2009****Décision n° B-2009-1196**

commune (s) : Mions

objet : **Réaménagement du quartier Joliot Curie - Réalisation de voiries, réseaux et espaces publics - Autorisation de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2008-5942 en date du 4 février 2008, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour le réaménagement du quartier Joliot Curie à Mions.

Ce marché a été notifié sous le n° 083238 B le 3 septembre 2009 au groupement d'entreprises Sechaud et Bossuyt, pour un montant de 207 099,96 € HT, soit 247 691,55 € TTC.

L'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et Rhône-Saône Habitat vont lancer des travaux de construction d'immeubles d'habitation à partir d'octobre 2009. Cette phase de travaux nécessitera la neutralisation d'un parking desservant le groupe scolaire situé de l'autre côté de la voie. Afin de permettre la desserte de l'école dans des conditions de sécurité satisfaisante, la réalisation d'un parking provisoire (qui durera le temps que le stationnement le long des voies puisse se réaliser dans le cadre des travaux de voirie) s'avère nécessaire.

Il avait été envisagé initialement de mettre en place cet équipement sur un terrain communal à proximité de l'école. Après étude de la commune de Mions, ce parking n'a pas pu être utilisé puisqu'il ne répond pas aux conditions de sécurité.

La maîtrise d'œuvre n'a pas été missionnée pour la réalisation de ce parking provisoire mais, de part sa connaissance parfaite des lieux, elle est la plus à même de concevoir cet ouvrage.

En conséquence, il est proposé au Bureau de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre qui permettra la réalisation du parking provisoire.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 4 260 € HT, soit 5 094,96 € TTC, porterait le montant total du marché à 211 359,96 € HT, soit 252 786,51 € TTC, soit une augmentation de 2,06 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 083238B conclu avec le groupement d'entreprises Sechaud et Bossuyt pour le réaménagement du quartier Joliot Curie à Mions. Cet avenant d'un montant de 4 260 € HT, soit 5 094,96 € TTC, porte le montant total du marché à 211 359,96 € HT, soit 252 786,51 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 1449.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.**